Parents, déménagement et garde d'enfant

Par Visiteur
Bonjour,
je suis papa de deux enfants 17 et 15 ans, j'en ai la garde depuis juin 2007, j'habite la martinique et compte déménage au mois d'aout en métropole, les enfants le veulent aussi, leur mére n'est pas au courant pour le moment, dois-je la prévenir bien avant notre départ ou au moment du départ? sur le jugement il est marqué que le parent n'ayant pas la résidence doit etre consulté, peut elle m'empecher de partir en cas de refus de sa part, les enfants ne veulent plus habiter avec elle et à la base ce sont eux qui ont demander à partir. Qu'est ce que je risque si je la préviens en dernière minute? Merci de votre réponse
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Effectivement quand bien même vous avez la garde principale de vos enfants, la mère a toujours l'autorité parentale et doit donc êtres prévenue et donner son accord pour tout déménagement.

Vous devez absolument lui faire savoir votre décision et ce en temps utile comme le prévoit la loi.

Si vous partez sans la prévenir ou bien trop tard elle peut déposer une plainte au pénal pour enlèvement.

Cordialement